

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 314 DU 24 MAI 2026

portant composition du Gouvernement.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;

Après avis du bureau de l'Assemblée nationale,

DÉCRÈTE

Article premier

Le Gouvernement de la République du Bénin est composé comme suit :

1. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation (MJL) : monsieur **Yvon DETCHENOU** ;
2. le Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de la Coopération (MEF) : monsieur **Aristide MEDENOU** ;
3. le Ministre des Affaires étrangères, chargé de l'intégration des afrodescendants (MAE) : madame **Corinne AMORI BRUNET** ;
4. le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de l'Intérieur et de la Sécurité publique (MISP) : monsieur **Djibril MAMA CISSE MOUSSA** ;
5. le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale (MDN) : monsieur **Gildas Habib Bignon AGONKAN** ;
6. le Ministre du Tourisme et du Commerce extérieur, chargé de l'Intégration africaine, de l'Industrie et de la Promotion de l'investissement privé (MTCE) : monsieur **Olushegun ADJADI BAKARI** ;
7. le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) : monsieur **Adin Yeton BLOUKOUNON GOUBALAN** ;



8. le Ministre de la Santé (MS) : monsieur **Benjamin Ignace Bodounrin HOUNKPATIN** ;
9. le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, chargé de la Formation technique (MESRS) : madame **Sèdami Romarique MEDEGAN FAGLA** ;
10. le Ministre de l'Enseignement secondaire (MES) : monsieur **Adéyèmi Clément KOUCHADE** ;
11. le Ministre des Enseignements maternel et primaire (MEMP) : monsieur **Armand Kuyema NATTA** ;
12. le Ministre de la Famille et de l'Action sociale (MFAS) : madame **Véronique TOGNIFODE** ;
13. le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale (MDGL) monsieur **François Janvier YAHOUÉDÉOU** ;
14. le Ministre de la Culture, des Arts et du Patrimoine (MCAP) : monsieur **Yassine LATOUNDJ** ;
15. le Ministre du Commerce intérieur, chargé de la formalisation de l'économie (MCI) : madame **Alimatou Shadiya ASSOUMAN** ;
16. le Ministre de la Transformation digitale et de l'Innovation, chargé de la stratégie nationale d'intelligence artificielle (MTDI) : monsieur **Mahuna AKPLOGAN** ;
17. le Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Mines (MEEM) : monsieur **Edouard DAHOME** ;
18. le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable (MCVT) : monsieur **Georges ALE** ;
19. le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi, chargé de la Formation professionnelle (MPMEPE) : madame **Awaou BACO** ;
20. le Ministre de la Communication, chargé des Médias (MCM) : madame **Aurelie Adam SOULE épouse ZOUMAROU** ;
21. le Ministre des Sports et de l'Engagement civique (MSEC) : monsieur **Benoît K. M. DATO** ;
22. le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, chargé des finances et de la microfinance (MFF) : monsieur **Nicolas YENOUSSE** ;
23. le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, chargé du budget et de la fonction publique (MBFP) : monsieur **Rodrigue CHAOU** ;
24. le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, chargé de la mobilisation des ressources extérieures et de la gestion de la dette (MMG) : monsieur **Hugues Oscar LOKOSSOU**.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2025-327 du 26 juin 2025.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 mai 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2- CCOM 2 - SGG 4 – MINISTÈRES : 24 - INTERESSES : 24 - JORB 1.